

Foire aux questions pour le personnel de Santé Québec Chaudière-Appalaches Implantation des horodateurs

Pourquoi implanter ce système d'horodateurs en remplacement des guérites?	Le système des horodateurs permet de faciliter la circulation aux entrées et sorties des stationnements et simplifie l'accès. Ce nouveau système permet également de moderniser les équipements.
Est-ce que les tarifs demeureront les mêmes?	Oui , les tarifs demeureront les mêmes qu'actuellement . Pour en savoir plus Stationnements .
Comment sera assuré le contrôle des stationnements sans guérite?	Le contrôle des stationnements et la validation des permis se font grâce à un système de lecture automatisé des plaques d'immatriculation à l'entrée.
Est-ce que les horodateurs sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite?	Oui, les horodateurs sont installés à des endroits stratégiques, à proximité de l'entrée.
Quels stationnements fonctionnent avec le système des horodateurs?	Les stationnements des hôpitaux de Montmagny, de Saint-Georges et de Thetford (dès le 14 septembre 2026).

Abonnement

En tant que personnel, est-ce que je dois faire une démarche pour mon abonnement de stationnement?	Oui, l'ensemble du personnel, incluant les médecins, les résidentes et les résidents, les externes, les stagiaires et les partenaires, doit s'inscrire sur la plateforme d'abonnement Web au cisssca.spaq.com .
--	--

<p>Est-ce possible de modifier mon abonnement pendant l'année?</p>	<p>Oui, la plateforme d'abonnement est libre-service et vous permet de modifier ou d'annuler en tout temps votre abonnement en respectant les délais inscrits dans les conditions rattachées à votre contrat.</p>
<p>Comment gérer les informations de mon abonnement?</p>	<p>Connectez-vous à votre compte sur la plateforme libre-service : cisssca.spaq.com. Vous pourrez consulter votre contrat, mettre à jour vos informations et modifier ou résilier votre abonnement.</p>
<p>Puis-je avoir plus d'un véhicule lié à mon abonnement?</p>	<p>Oui. Par défaut, la plateforme libre-service vous permet d'enregistrer deux véhicules par abonnement.</p>
<p>Si mon port d'attache est à Lévis, mais que je dois exceptionnellement travailler à une de ces trois installations, dois-je faire deux abonnements distincts?</p>	<p>Non, un seul abonnement est requis pour l'ensemble des installations couvertes par Santé Québec Chaudière-Appalaches.</p>
<p>Si j'utilise à l'occasion un véhicule appartenant à l'établissement, comment dois-je faire pour l'enregistrer dans mon abonnement?</p>	<p>Aucune action n'est requise. Les véhicules de la flotte automobile sont préenregistrés dans la plateforme d'abonnement.</p>
<p>Quels sont les modes de paiement offerts?</p>	<p>Pour le personnel : déduction à la source sur la paie. Pour les médecins, résidentes et résidents, externes, stagiaires et partenaires non rémunérés par l'établissement : par prélèvement mensuel préautorisé, carte de crédit ou par chèque bancaire.</p>
<p>Puis-je me procurer un abonnement de courte durée sans être annuel?</p>	<p>Tous les abonnements sont maintenant offerts sous forme mensuelle avec un renouvellement automatiquement d'un mois à l'autre.</p>